



CONTRAT D'ENGAGEMENT L'AMAP'HAILLANAISE

CONTRAT MARAÎCHER

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 octobre 2023

Le contrat suivant est passé entre :

NOM des producteurs	Adrien Busson et Fanny Puard
Adresse	47 rue Albert Marquet 33160 SAINT-MEDARD-EN-JALLES
Téléphone portable	06.07.65.66.95 ou 06.75.38.79.95
Raison Sociale	JARDIN DU BERLINCAN
E-mail	adrien.fanny@gmail.com

Et :

Nom et prénom de l'Amapien			
Adresse			
Téléphone portable		Téléphone domicile	
E-mail	@		

Article 1 : Engagement du consommateur

L'adhérent s'engage en son nom à :

- Régler d'avance l'achat pour **38 paniers (6 semaines sans panier)** de légumes aux producteurs.
- Récupérer (**ou faire récupérer**) son panier durant la permanence de distribution. En cas d'absence, s'organiser pour faire récupérer son panier, ou pour qu'une autre personne puisse en profiter. En cas de non retrait, aucun remboursement d'aucune sorte, ne sera effectué, le panier sera remis à l'association Saint Vincent de Paul du Haillan.
- Dans un esprit de coopération, tenir une permanence de distribution, au moins 3 fois par saison de **18h15 à 20h**. Participer en cas de besoin, à d'éventuels ateliers sur l'exploitation.
- Reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs, ...) et, en tant que consomm'acteur, accepter les risques liés à ces aléas.
- Respecter la [charte des AMAP](#).

Article 2 : Engagement du producteur

Les producteurs s'engagent à :

- Approvisionner en priorité les amapiens de façon hebdomadaire en légumes variés de saison (certifiés bio *), en qualité et quantité suffisante pour la consommation moyenne d'une famille de 4 personnes pour un grand panier et de 2 personnes pour un petit panier, selon l'engagement de l'amapien.
- Être présents aux moments des distributions et à informer les adhérents sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques (méthodes agro-écologiques), et sociales (travail / revenu...), en référence à la charte de l'Agriculture Paysanne et au cahier des charges de l'Agriculture Biologique, au moyen, notamment, d'un bilan de saison et d'une visite de ferme annuelle ainsi que de tous autres supports pédagogiques qu'il jugera utile (blog, « feuille de chou », ateliers pédagogiques à la ferme : ex = jardinage, semis, cueillette, transformation de produits...).
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à son engagement de fournir des produits de qualité aux consommateurs dans les quantités et les échéances fixées. Le producteur s'engage en cas d'aléas de la production (intempéries, ravageurs...), à proposer une solution juste, discutée avec le conseil collégial de l'Amap'Haillanaise représentant les consommateurs.

(*) « Certifié par Qualisud FR BIO 16 »

Article 3: Termes et modalités de l'engagement

- Le présent contrat est élaboré pour la saison du 01/01/2023 au 31/10/2023. Il comprend 38 semaines de distribution et 6 semaines de non-distribution. 5 semaines de non-distribution sont fixées à l'avance : 07/02/23 – 11/04/23 – 23/05/23 – 30/05/23 – 15/08/23. 1 semaine de non-distribution (joker) sera fixée ultérieurement par les producteurs, en accord avec le conseil collégial de l'AMAP'Haillanaise.
- La distribution pour le présent contrat aura lieu tous les mardis de 18h30 à 19h30 dans le hall du forum des associations.
- Il est rappelé la possibilité pour chaque adhérent d'opter pour un petit panier ou un grand panier.

L'adhérent choisit :

Type de paniers

<input type="checkbox"/> le grand panier 24 €	<input type="checkbox"/> le petit panier 16 €
---	---

Règlement

<input type="checkbox"/> 5 chèques (encaissés tous les 2 mois)	<input type="checkbox"/> 3 chèques (encaissés tous les 4 mois)
--	--

Le règlement se fait à la remise du présent contrat par chèque(s) à l'ordre du producteur :

JARDIN DU BERLINCAN

38 semaines de distribution						
	Prix du panier	Total HT	TVA 5.5%	Total TTC	1 chèque par bimestre (soit 5 chèques)	1 chèque par quadrimestre (soit 3 chèques)
Grand panier	24€	864,45 €	47,55 €	912 €	3 chèques de 192 € + 2 chèques de 168 €	2 chèques de 360 € + 1 chèque de 192 €
Petit panier	16 €	576,30 €	31,70 €	608 €	3 chèques de 128 € + 2 chèques de 112 €	2 chèques de 240 € +1 chèque de 128 €
Assurera l'aide à la distribution		Le /...../.....		Le /...../.....		Le /...../.....

Etablissement Bancaire : Titulaire du compte :

N° chèques :

.....

.....

- La loi française est la loi applicable
- Un délai de rétractation de 7 jours est prévu à compter de la date de signature du contrat.
- Un préavis de 4 semaines doit être déposé auprès du conseil collégial de l'Amap'Haillanaise en cas de résiliation, en conformité avec le règlement intérieur.

Fait en 2 exemplaires, à Le Haillan, le .../.../....

Nom, prénom et signature du producteur

Nom, prénom et signature du consommateur